



COMMUNIQUE DE PRESSE

5 janvier 2017

Révision des plans de prévention des risques « inondation » pour le secteur des Confluents : 16 communes concernées

La procédure de révision des PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral du 2 septembre 2014. Cette révision a pour objet de prendre en compte, comme crue de référence, la crue de juin 1875 (les précédents PPRI ayant été établis sur la base d'une crue centennale, proche de la crue de 1930).

De nouvelles cartographies de l'aléa ont été portées à la connaissance des collectivités. Ces nouvelles cartes annulent et remplacent celles diffusées en 2014. Elles ont été élaborées sur la base d'un débit de la crue de 1875 déterminé avec une plus grande précision, à l'issue d'une phase d'expertise de deux ans sur le secteur de l'agenais.

Ces cartes d'aléa ont été récemment présentées aux 16 communes concernées (*voir carte en annexe*). La procédure de révision se poursuivra au second semestre 2017 par la présentation des projets de zonage et de règlement qui définissent les conditions de constructibilité. Une cartographie dynamique est consultable sur le site internet des services de l'État. Elle fait notamment apparaître les différentes zones, selon le degré d'aléa (faible, moyen, fort ou très fort) : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/garonne-secteur-des-confluents-revision-des-plans-a1528.html>

Le dossier consultable en mairie et la page internet sont complétés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Une réunion publique sera organisée par la suite dans chaque commune. La procédure se conclura par la consultation formelle des collectivités et une enquête publique avant l'approbation des futurs PPRI prévue en 2018.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.61.83/61.80
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47)